

Mission Justice
Compte de commerce n° 909

Note d'analyse
de l'exécution budgétaire

2017

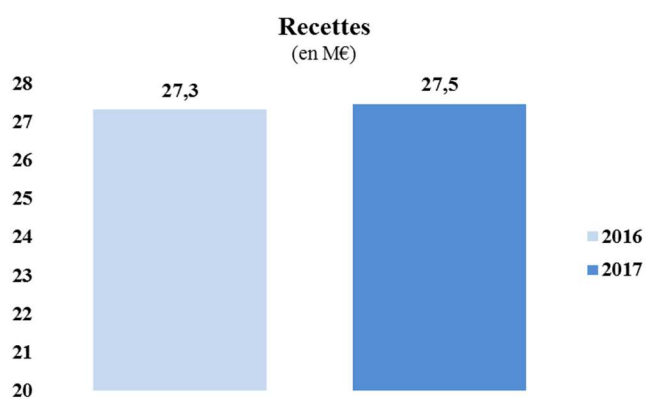
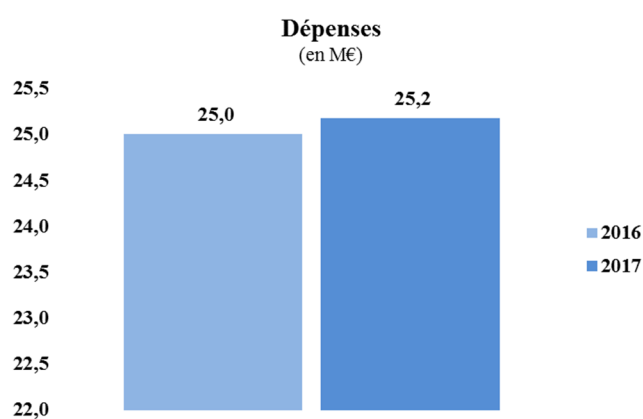
Mission JUSTICE

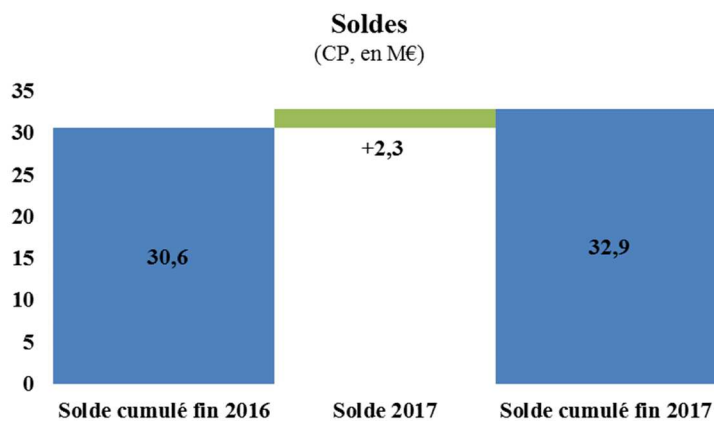
**Compte de commerce 909 – Régie industrielle des
établissements pénitentiaires**

Synthèse

Les principales données du compte

Compte 909 – Régie industrielle des établissements pénitentiaires





Les principales observations

Le compte de commerce n° 909 intègre les crédits liés aux opérations relatives à la fabrication et à la vente de biens réalisés par les ateliers industriels des établissements pénitentiaires et à la fourniture de prestations de services et aux opérations de négoce effectuées à titre accessoire.

Le montant des recettes réalisé en 2017 s'est élevé à 27,5 M€, montant supérieur à la prévision de la LFI (2,63 M€) mais en stabilité par rapport à l'année précédente.

Les dépenses s'élèvent à 25,2 M€ en 2017, elles sont légèrement supérieures à la prévision de la LFI mais relativement stable également.

Le solde du compte de commerce est positif à 2,3 M€, montant stable par rapport à l'année 2016.

Les recommandations de la Cour

Aucune recommandation n'est formulée par la Cour au titre de l'exercice 2017

Le suivi des recommandations formulées
au titre de la gestion 2016

Aucune recommandation formulée au titre de la gestion 2016

Les recommandations formulées au titre de la gestion 2017

Aucune recommandation formulée au titre de la gestion 2017

Sommaire

<u>Introduction</u>	7
<u>1 LE SOLDE DE L'EXERCICE ET SON EVOLUTION</u>	8
<u>2 LES DEPENSES ET LES RECETTES</u>	9
<u>2.1 Les recettes</u>	9
<u>2.2 Les dépenses</u>	10
<u>2.3 La soutenabilité</u>	10
<u>3 LES RECOMMANDATIONS DE LA COUR</u>	11

Introduction

Le compte de commerce n°909 retrace les opérations relatives à la fabrication et à la vente de biens réalisés par les ateliers industriels des établissements pénitentiaires, à la fourniture de prestations de services et aux opérations de négoce effectuées à titre accessoire.

Il est géré par le Service de l'emploi pénitentiaire (SEP), service à compétence nationale créé par arrêté du 4 septembre 1998 et placé sous l'autorité du directeur de l'administration pénitentiaire.

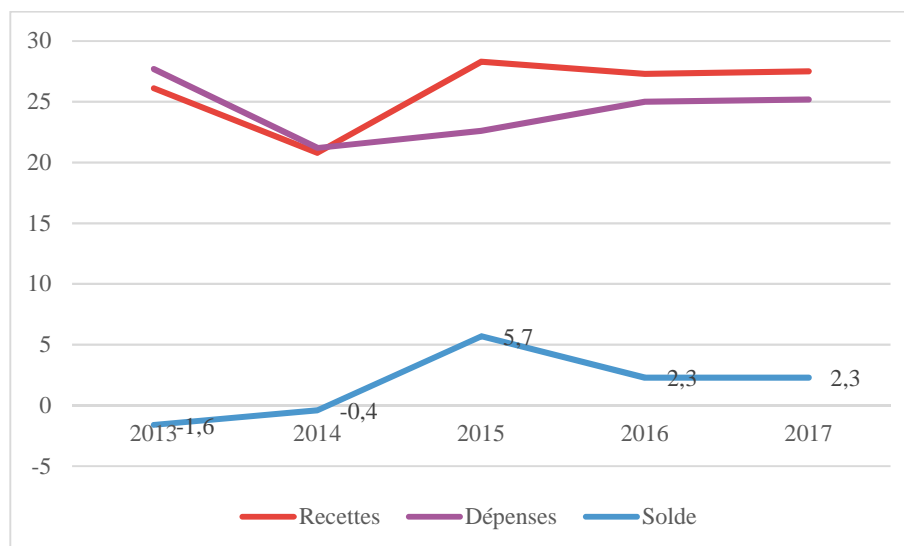
Ce service permet l'emploi des personnes détenues en établissements pour peine et favorise l'acquisition de techniques professionnelles par ces mêmes personnes.

Au 1er juillet 2017, 47 ateliers, répartis sur 25 sites pénitentiaires, emploient 1 200 personnes détenues, dans les secteurs du métal, de la menuiserie, de la confection et de la chaussure, des travaux informatiques, du façonnage, de l'imprimerie et de l'agriculture.

1. LE SOLDE DE L'EXERCICE ET SON EVOLUTION

Le solde du compte de commerce s'élève à 2,29 M€ en 2017. Il est supérieur à l'estimation de la LFI qui prévoyait un quasi équilibre des recettes et des dépenses. De fait, si les dépenses ont légèrement dépassé les prévisions, les recettes également mais avec un différentiel plus marqué permettant de dégager cet excédent. Il reste stable par rapport à 2016.

Graphique n°1 Évolution du solde du compte de commerce 909 depuis 2013 (en M€)



L'autorisation de découvert du compte de commerce n° 909, qui sert à gérer les besoins de trésorerie créés par le décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, s'élève à 609 800 €. Ce montant, est stable depuis de nombreuses années.

2. LES DEPENSES ET LES RECETTES

2.1 Les recettes

Les recettes réalisées s'élèvent 27,48 M€, elles dépassent de 2,63 M€ à la programmation initiale était de 24,85 M€ en LFI. Elles sont relativement stables par rapport à 2016.

Tableau n° 1 Exécution des recettes depuis 2013

En M€	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Recettes</i>	26,1	20,8	28,3	27,3	27,5

Source: données Chorus

Les recettes recouvrent le produit de la vente des objets fabriqués, des prestations de service et des opérations de négoce.

Près de la moitié des ventes du SEP est réalisée auprès de clients extérieurs à l'administration. Cette part est stable depuis plusieurs années.

Viennent ensuite les ventes du SEP aux services de l'administration pénitentiaire. Les ventes d'uniformes, de mobilier administratif et de mobilier de détention constituent l'essentiel de ces ventes. La vente de d'imprimés et de mobiliers à destination des juridictions constitue également un poste de recettes.

D'autres administrations, notamment le ministère de la défense et quelques établissements publics ont recours au SEP.

Le SEP a engagé une stratégie de diversification en lien avec la direction des achats de l'État afin de permettre le développement d'activités nouvelles.

2.2 Les dépenses

Le montant des dépenses réalisé en 2017 est de 25,18 M€ soit 0,43 M€ de plus que la prévision en LFI (qui s'établissait à 24,75 M€). La réalisation des recettes étant meilleure que prévu, l'équilibre se fait sans difficultés.

Tableau n°2 Exécution des dépenses depuis 2013

En M€	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses	27,7	21,2	22,6	25	25,2

Source: données Chorus

Les dépenses comprennent le prix des matières premières et des fournitures (qui représente le tiers des dépenses), le coût du renouvellement du matériel, la rémunération du travail des détenus, les frais généraux et le remboursement au budget général des traitements et indemnités des agents affectés à la régie industrielle.

La RIEP doit en effet rembourser au budget général de l'État 15 % des émoluments d'agents affectés¹ ce qui a représenté 1,37 M€ en 2017.

2.3 La soutenabilité

L'équilibre général du compte de commerce 909 est stable, il présente un excédent depuis trois années. Le solde cumulé du compte s'élève à 32,9 M€, il n'y a donc pas de risque constaté sur la soutenabilité du compte.

Le montant des charges à payer s'élève à 0,06 M€.

¹ Arrêté du 25 novembre 2016 pris en application de la loi de finances n° 50-1615 du 31 décembre 1950

3 LES RECOMMANDATIONS DE LA COUR

La Cour ne formule pas de recommandations particulières sur la gestion du compte de commerce n° 909.